



VILLE DE SEYSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

ARRÊTÉ DE RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE
N° 2024U-059

Dossier : PC 031547 21 U0060 Déposé le : 12/02/2024 Adresse des travaux : 1311 ROUTE DE TOULOUSE 31600 SEYSSES	Demandeur principal : SAS KAUFMANN & BROAD MIDI PYRENEES REPRÉSENTÉE PAR MADAME SANCHEZ ALIX 27 BIS ALLÉE JEAN JAURÈS 31000 TOULOUSE
---	--

Le Maire de la commune de SEYSSES,

Vu le code de l'Urbanisme ;


Vu l'arrêté municipal accordant le permis de construire n° PC 031547 21 U0060 délivré le 31/03/2022 pour un projet de construction de 27 maisons individuelles situé 1311 route de Toulouse 31600 SEYSSES ;

Vu la demande explicite de la SAS KAUFMANN & BROAD MIDI PYRENEES représenté Madame SANCHEZ Alix reçue en mairie le 12/02/2024 en vue de retirer la décision ;

ARRÊTE

Article Unique

Le permis de construire n° PC 031547 21 U0060 est RETIRÉ, sur demande explicite.

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-préfecture : 29/02/2024 Affiché le 29/02/2024 jusqu'au 29/04/2024	Seysses le 22 février 2024 Le Maire, Jérôme BOUTELOUP, 
---	--

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES :

Publicité : Copie du présent arrêté sera notifiée :

1. au pétitionnaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal;
2. à Monsieur le Préfet.

Délais et voies de recours : La présente décision peut être attaquée, devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, par le demandeur. Le bénéficiaire ou les tiers peuvent également saisir le Maire, s'il est l'auteur de la décision, le Préfet ou le Ministre compétent, d'un recours administratif. La non-réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.